

2 Politique

PDG/Après l'exclusion du sénateur du département de la Lolo-Bouenguidi

Une décision sujette à plusieurs interprétations

J. KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Au lendemain de la sanction infligée à Félicien Moudiondze, d'aucuns y voient les prémices de la prochaine campagne électorale dans la province de l'Ogooué-Lolo.

À plus d'un mois de la tenue des élections législatives et locales, l'exclusion, jeudi 22 août dernier, du sénateur du département de la Lolo-Bouenguidi (Koula-Moutou), Félicien Moudiondze, des rangs du Parti démocratique gabonais (PDG), après avoir été reconnu coupable "d'atteinte à l'unité du PDG et d'intelligence avec l'adversaire", au terme d'une audition par les membres de la Commission permanente de discipline, est loin d'être anecdotique. Et pour cause, à première vue cela pourrait être perçu comme une volonté du secrétariat exécutif de rompre avec un certain nombre de comportements qui ont émaillé l'histoire électorale récente



Photo : F. M. MOMBO

Le pdg de la Commission permanente de discipline du PDG, Guy Benjamin Ndounou. Photo de droite : L'ancien sénateur PDG du département de la Lolo-Bouenguidi, Félicien Moudiondze.



Photo : Brice BANDOMA / L'Union

de leur écurie politique. Car, c'est un truisme de le dire, lors des précédents scrutins, plusieurs cadres de cette écurie politique se sont souvent départis de la discipline du parti, en soutenant en sous-main les adversaires du PDG. Au point de saborder les intérêts de

leur famille politique et de désarçonner plus d'un militant. Sur un tout autre plan, cette exclusion pourrait être annonciatrice des prémices de la prochaine campagne électorale dans la province de l'Ogooué-Lolo, plus exactement dans le

département de la Lolo-Bouenguidi voire à Koula-Moutou, chef-lieu de la province. D'autant plus que, outre l'exclusion du désormais ancien sénateur, deux autres cadres du PDG dans le département précité, Hervé Patrick Nguembe Diyembou et

Mick Moubemba Londo, se sont vu infligés un blâme pour "dénonciation calomnieuse et comportement contraire à la moralité politique". Sans occulter le fait que Félicien Moudiondze est considéré, à tort ou à raison, comme étant resté très proche de l'ancien pré-

sident de l'Assemblée nationale, Guy Nzouba Ndama, président des "Démocrates", formation politique de l'opposition membre de la Coalition pour la nouvelle République (CNR). De là à penser que "l'intelligence avec l'adversaire" dont il se serait rendu coupable est une complicité avec les "Démocrates", c'est un pas que d'aucuns n'hésiteraient peut-être pas à franchir. Dans tous les cas, le président de la Commission permanente de discipline du PDG, Guy Benjamin Ndounou, s'est bien gardé de le préciser en rendant publique la décision d'exclusion, vendredi au siège du PDG. Laquelle devrait donner lieu, tout prochainement, à l'organisation d'une élection sénatoriale partielle dans le département de la Lolo-Bouenguidi, conformément aux textes en vigueur. C'est dire que le calendrier électoral s'annonce particulièrement des plus chargés dans cette localité.

Législatives 2018/BDC

Anna-Claudine Mavioga à la conquête du Komo-Océan

H.N.M
Libreville/Gabon

ANNA Claudine Mavioga, épouse du président du Bloc démocratique chrétien (BDC), dont elle est par ailleurs militante, briguera le siège unique du Komo-Océan, lors des élections législatives prochaines, prévues en octobre. C'est la quintessence de la déclaration faite à la presse par le BDC, jeudi dernier, au siège dudit parti sis à Oloumi.

C'est toute confiante, que Mme Mavioga a dit vouloir repartir aux sources, sur la terre de ses pères, pour pouvoir défendre les intérêts des siens. Lesquels selon elle, ont jusqu'ici été abusés par leurs représentants à l'Assemblée Nationale. «J'y vais pour rompre avec le passé et le passif de ces anciens que je respecte beaucoup ; j'y vais pour tenter d'apporter un peu de lumière à ces frères et sœurs oubliés, j'y vais pour défendre des intérêts de sang», a-t-elle déclaré. Reste que pour atteindre cet objectif, elle devra



Photo : D.R

Mme Anna Claudine Mavioga face à la presse.

faire face à certains témoins. Principalement le député sortant de cette localité, Adrien Nkoghe Es-

singone, lequel vient de se voir à nouveau investi pour défendre les couleurs du Parti démocratique gabonais (PDG) sur ce siège unique du Komo-Océan. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que la candidate du BDC, souvent connue sous l'appellation de "prophétesse Ayo", en a bien conscience. Même si pour cette dame visiblement déterminée à aller au front, les attentes légitimes des populations de Ndzomoé, celles des cantons Océan-Ngongoué et Remboué-Ngongoué, sont au-dessus de ce res-

pect dû aux aînés. Y compris au-dessus du lien "de nièce et d'oncle" qui l'unit au député sortant. Il faut rappeler qu'en 2009, elle s'était déjà déclarée candidate à la Présidentielle anticipée dans notre pays, avant d'abdiquer. Cependant, ce scrutin à venir est une toute autre histoire pour celle qui, après avoir déploré "le sous-développement" qui caractérise sa circonscription politique, a exprimé sa détermination à redonner de l'espoir aux populations de sa contrée.

Commission électorale communale de Lambaréné

Paul-Marie Gondjout récuse Barthélémy Ngoulakia

LLIM
Libreville/Gabon

SELON notre confrère en ligne "Gabonreview", le secrétaire exécutif adjoint de l'Union nationale (UN) en charge des questions politiques et des élections, Paul-Marie Gondjout, a adressé, dernièrement, une demande d'annulation de la nomination de Barthélémy Ngoulakia au poste de président de la Commission électorale du 1er arrondissement de la commune de Lambaréné. Cette requête adressée au



Photo : Jisse Moudiy-Moudiy

Paul-Marie Gondjout, lors d'une précédente sortie.

président du Centre gabonais des élections (CGE), à la Cour constitutionnelle et au Premier

ministre s'appuie sur les dispositions de l'article 22 qui font mention de la neutralité des présidents de Commissions électorales dans l'exercice de leurs fonctions. Soupçonnant la proximité professionnelle entre la

ministre de la Promotion des Investissements privés, Madeleine Berre, par ailleurs candidate du PDG dans cette circonscription électorale et Barthélémy Ngoulakia, il a précisé : «Le secrétaire général du ministre de la Promotion

des investissements privés, Barthélémy Ngoulakia, est le collaborateur direct de Madeleine Berre, ministre dudit département et candidate au siège unique du 1er arrondissement de la commune de Lambaréné".

Opposition/RHM

Michel Menga remplacé

LLIM
Libreville/Gabon

FAUSTIN Laurent Bilie-Bi-Essone a été nommé, le 16 août dernier, au poste de

secrétaire général du Rassemblement Héritage et Modernité (RHM). Il remplace l'actuel ministre d'Etat, ministre de l'Habitat, Michel Menga M'Essone. Ce dernier avait été suspendu de ses fonctions au sein de cette formation

politique de l'opposition, le 5 mai dernier. Et ce, conformément aux dispositions de l'article 132 des statuts du parti pour avoir accepté d'intégrer l'actuelle équipe gouvernementale d'Issoze III.